

PROCÈS-VERBAL
COMITÉ DES RELATIONS DU TRAVAIL
PERSONNEL ENSEIGNANT

Réunion : Cinq cent dixième (510^e)
Date : Mardi le 4 février 2020
Heure : 14 h 00
Lieu : Salle D113B

PRÉSENCES :

Aude Lacasse, enseignante et présidente du syndicat
Chantal Pilon, enseignante et secrétaire générale du syndicat
Hélène Jacques, enseignante
Hélène Normandeau, enseignante
Geneviève Plourde, enseignante
François Vervaet, enseignant
Katia Tanguay, coordonnatrice aux relations humaines
Patrick Lebonnois, coordonnateur à la Direction des études
Éric St-Jean, directeur adjoint aux études
Isabelle Martineau, coordonnatrice à la formation continue

Sophie Cazes, technicienne à la paie
Claudia Chartier, secrétaire syndicat des enseignantes et enseignants
Émilie Chaput, stagiaire aux relations humaines

ORDRE DU JOUR

- 510.01 Adoption de l'ordre du jour
- 510.02 Adoption des procès-verbaux des 506^e, 507^e, 508^e (extraordinaire) et 509^e (extraordinaire) réunions
- 510.03 Suites au procès-verbal de la 507^e réunion
- 510.04 Recommandations d'engagement hiver 2020
- * 510.05 Amélioration de la procédure d'affichage des charges à la Formation continue
- 510.06 Demandes de congés sans traitement non prévus à la convention collective
- 510.07 Formations offertes
- 510.08 Prochaine rencontre
- 510.09 Clôture de la rencontre

RENCONTRE

- 510.01 Adoption de l'ordre du jour
La partie syndicale souhaite ajouter le point suivant :
* 510.05 Organisation scolaire et début de session
L'ordre du jour modifié est adopté.
- 510.02 Adoption des procès-verbaux des 506^e, 507^e, 508^e et 509^e réunions
Les procès-verbaux sont adoptés.

- 510.03 Suites au procès-verbal de la 507e réunion
Il n'y a aucune suite au procès-verbal.
- 510.04 Recommandations d'engagement hiver 2020
La partie patronale dépose le document sur les charges créées à l'hiver 2020 à l'annexe 1 et répond aux questions de la partie syndicale.
- * 510.05 Organisation scolaire et début de session
La partie syndicale se questionne sur le processus d'ouvertures et fermetures des groupes en début de session. Elle déplore que certains groupes aient été ouverts tardivement pour ensuite être fermés. Elle craint qu'il y ait une segmentation des tâches et se demande ce que les coûts vont représenter sur la masse salariale. La partie syndicale souligne qu'il y aurait un arrimage à faire afin que les prévisions soient plus près de la réalité. Elle souhaite que cette situation soit corrigée pour les prochaines sessions.
- La partie patronale confirme qu'il y a eu effectivement beaucoup plus d'ouvertures de groupes qu'habituellement. Elle souligne que le taux de réussite et le nombre d'abandons après la date limite pourraient avoir eu une influence sur le nombre d'ouvertures. Une analyse de la situation a été amorcée afin de revoir le processus, mais confirme que la procédure de prévision a été respectée. La partie patronale élaborera une procédure afin de clarifier les rôles de l'organisation scolaire, la direction des relations humaines et des coordonnateurs pendant la semaine où se déroulent les ouvertures et fermetures, en lien avec les communications aux enseignants précaires.
- La partie syndicale se demande pourquoi l'organisation scolaire a utilisé les prévisions de l'hiver 2020 établies en mai 2019. Selon elle, ces données auraient dû être mises à jour.
- La partie patronale explique que cela a été fait. Elle est consciente des impacts qu'ont subis les enseignants précaires et elle mettra en place des correctifs pour que cela ne se reproduise plus.
- * 510.06 Amélioration de la procédure d'affichage des charges à la Formation continue
La partie syndicale souligne qu'à la suite du changement de procédure pour les affichages des charges de cours à la formation continue, il est difficile pour les enseignants de savoir lorsqu'il y a un affichage. Maintenant, les enseignants doivent regarder dans Paie.Net à chaque semaine pour vérifier les affichages. De plus, le système ne permet pas de facilement distinguer les affichages des différents corps d'emplois. Auparavant, un courriel était envoyé dans les départements afin de les aviser des cours affichés. Elle demande à la partie patronale de voir la possibilité que les enseignants soient avisés lorsqu'une charge de cours est affichée.
- La partie patronale explique que la nouvelle procédure d'affichage est en vigueur depuis mai 2019 et que celle-ci a été envoyée à tous les enseignants. Cette procédure a été mise en place afin d'améliorer l'efficacité de son processus et de rendre le tout plus facile pour les enseignants désirant postuler. Elle souligne qu'il

est de la responsabilité des enseignants de vérifier s'il y a des affichages en cours. La partie patronale comprend la situation et verra ce qu'elle peut faire pour améliorer la procédure.

510.07 Demandes de congés sans traitement non prévus à la convention collective
La partie patronale dépose les demandes de congé sans traitement non prévus à la convention collective d'Allison Teasdale en annexe 2, de Julie Vézina en annexe 3 et de Claude Yapo en annexe 4. Ces demandes sont à entériner.

Les parties sont d'accord avec ces trois demandes.

510.08 Formations offertes
La partie patronale informe la partie syndicale que deux formations ont été offertes récemment. La première, « coordonner en toute collégialité » a été offerte et vingt-deux personnes y ont participé. La seconde, portait sur les rôles et responsabilités des départements.

La partie syndicale informe qu'elle a organisé un dîner-conférence sur la santé mentale et que quarante-et-une personnes étaient présentes.

510.09 Prochaine rencontre
La prochaine rencontre aura lieu le 31 mars 2020.

510.10 Clôture de la rencontre
La séance est levée à 14h40.

Aude Lacasse, présidente du CRT

Katia Tanguay, secrétaire du CRT